



**COMMUNE DE FARGES**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil Municipal n° 37 - Séance du 02 avril 2024**

Celui-ci s'est réuni salle du Conseil de la mairie, 870 Rue de la République, 01550 Farges, après convocation envoyée le 22 mars 2024, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

Ouverture de la séance à 20h03

**Présents** : GRAZIOTTI Monique - LUCK Guillaume - ZEIGER Véronique - BESTMANN Patrick - BILLON-BRUYAT Raphaël - EWERT Birgit - ROUAULT Steven - CHASSAGNE Huguette

**Excusés** : BADANO Vanessa

**Absents** : DEFUIDE Dorianne - DIEUDE Benjamin - LEVEUGLE Isabelle - BERGES Sébastien

**1. CONSEIL MUNICIPAL :**

Désignation du secrétaire de séance : ZEIGER Véronique

Procès-verbal N° 36 :

Accepté à l'unanimité

**2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.**

**3. URBANISME** : ont été reçues les demandes d'urbanisme :

DP : KACHATRYAN Hovsep / PC : PILLOUD Thibault (refus)

**4. DÉLIBÉRATIONS :**

➤ **Délibération n° DEL2024-16 : Échange avec la commune des parcelles B 1574 et B 1568**

Il est rappelé la délibération n° DEL2023-09 du 21 mars 2023 approuvant le projet d'échange de parcelles entre la commune de Farges et le(s) propriétaire(s) de la parcelle 784p. Afin de pouvoir établir l'acte notarié, il convient d'apporter certaines précisions, à savoir : la valeur des deux parcelles s'élève à 0,00 €, il n'existe pas de soule sur ces parcelles.

*Votes : Pour : 7 voix*

➤ **Délibération n° DEL2024-17 : Emprunt pour le financement des travaux de rénovation énergétique de la mairie**

Le projet de travaux pour la rénovation énergétique de la mairie est engagé. Différentes subventions peuvent être obtenues : Fonds Vert (accordé), DETR, Département. Cependant un emprunt de 170 000 € est nécessaire pour achever le financement des travaux. Une consultation concurrentielle a été réalisée auprès de la Banque des Territoires et du Crédit Agricole Centre-Est. Après analyse, il est proposé de contracter cet emprunt auprès du Crédit Agricole Centre Est sur une durée de 15 ans à un taux de 3.53 % (la Banque des Territoires présentant une durée de 15 ans et un taux de 3.66 %).

*Votes : Pour : 7 voix*

➤ **Délibérations n° DEL2024-18 : Rénovation énergétique de la mairie : lancement de l'appel d'offres**

Les travaux de rénovation énergétique de la mairie sont programmés sur l'année 2024. Le programme des travaux prévoit 6 lots. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 497 175 € HT soit 596 610 € TTC. Le montant des travaux est, quant à lui, estimé à 442 500 € HT soit 531 000 € TTC. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal, conformément au Code de la Commande Publique, d'autoriser Mme la Maire au lancement des appels d'offres.

*Votes : Pour : 7 voix*

➤ **Délibération n° DEL2024-19 : Vente de bois sur pieds parcelle n° 22 à la scierie LELAIZANT**

L'ONF a omis de facturer en temps voulu cette vente de bois à la scierie. Celle-ci ayant brûlé, entraînant des frais importants, il est proposé de facturer à un prix de 20% inférieur pour soutenir cette entreprise.

*Votes : Pour : 7 voix*

➤ **Délibération n° DEL2024-20 : Approbation du compte de gestion 2023**

	Fonctionnement	Investissement
<b>Total dépenses 2023</b>	881 650,83 €	1 092 984,03 €
<b>Total recettes 2023</b>	1 325 979,37 €	1 168 085,68 €
<b>Excédent de l'exercice 2023</b>	444 328,84 €	75 101,65 €
<b>Excédent de gestion au 31/12/2022</b>	0,00 €	63 043,95 €
<b>Excédent de gestion au 31/12/2023</b>	444 328,84 €	138 145,60 €

***Votes : Pour : 7 voix***

Mme la Maire souligne la réduction effective des dépenses de gaz, à la suite du changement de la citerne de l'école et du fournisseur.

➤ **Délibération n° DEL2024-21 : Approbation du compte administratif 2023**

Le compte administratif de la commune est présenté pour les mêmes montants.

Afin de procéder au vote Mme la Maire se retire et M. Guillaume LUCK – 1<sup>er</sup> adjoint – prend la parole pour la délibération.

***Votes : Pour : 6 voix***

➤ **Délibération n° DEL2024-22 : Affectation du résultat 2023**

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 de 444 328,84 € en report de fonctionnement au compte de recettes **R-002** « Résultat de fonctionnement antérieur reporté » pour 244 000,00 € et au compte de recettes **1068** pour 200 328,84 €; L'excédent d'investissement de 138 145,60 € en report d'investissement au compte de recettes **R-001** « Solde d'exécution d'investissement reporté »..

***Votes : Pour : 7 voix***

➤ **Délibération n° DEL2024-23 : Vote des taux d'imposition 2024**

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition 2023 à savoir :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 11,39 %
- Taxe foncière bâti (TFB) : 24,06 %
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : 56,01 %

***Votes : Pour : 7 voix***

20h55 : arrivée de Mme B. Ewert

➤ **Délibération n° DEL2024-24 : Vote du budget primitif 2024**

Le budget primitif 2024 est présenté. Chaque section est équilibrée en dépenses et en recettes. Il reprend les projets en cours et a été approuvé par la commission finances. Il se chiffre aux montants de : section de fonctionnement : 1 448 070 €, et en section d'investissement : 1 320 945,44 €.

***Votes : Pour : 8 voix***

➤ **Délibération n° DEL2024-25 : Marché à bons de commande – cantine**

Le marché avec Bourg Traiteur était conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois, il arrive à son terme. Il faut donc refaire un appel d'offres pour le mois de septembre 2024. Mme la Maire demande l'accord du conseil pour repartir dans un marché à bons de commande avec les communes voisines, comme actuellement.

***Votes : Pour : 8 voix***

**DIVERS :**

- ❖ Projet d'achat de la parcelle n° ZD 72 : Mme la Maire informe que le propriétaire de la parcelle référencée ci-dessus veut la vendre. 167m<sup>2</sup> sont classé au PLUiH en « emplacement réservé ». L'assemblée présente donne son accord pour que des discussions soient entreprises pour avancer sur un projet d'achat de la parcelle.
- ❖ La Mairie a été informée par M. S. Zortéa du Département de l'Ain, d'un manque flagrant d'anticipation et de mutualisation des travaux. En effet, la Régie des Eaux et EDF viennent de faire des demandes de tranchées sur la route départementale qui a été entièrement refaite à l'automne ! Le responsable de l'agence routière et technique sera extrêmement attentif à la remise en état de cette voie et nous l'en remercions par avance.
- ❖ Le service de la communication de Pays de Gex Agglo travaille actuellement sur la réalisation d'une nouvelle vidéo et demande aux communes une liste de monuments à mettre en avant : les propositions suivantes sont retenues : la Mairie, le château (lien avec la filleule de Napoléon), la Tour Carrée et l'église Saint-Brice.
- ❖ Nous avons reçu des nouvelles du maire de Recques sur Hem, village auquel la municipalité avait fait un don lors des intempéries de ce début d'année (99 maisons sur 275 touchées dont 7 à 8 familles n'ont pas encore pu réintégrer leur domicile), qui réitère ses remerciements et qui souligne le soutien de la sous-préfète de Calais pour commencer des travaux incessamment.
- ❖ Les élèves de l'école ayant subi beaucoup d'absences de professeurs, et dernièrement particulièrement la classe de CM1-CM2, M. l'inspecteur d'académie a informé avoir recruté un remplaçant contractuel pour celle-ci. Il est rappelé que tous les enfants du CP à la terminale peuvent bénéficier gratuitement du soutien scolaire de Prof Express.

Séance levée à 21h40

La secrétaire de séance,  
Véronique ZEIGER



La Maire,  
Monique GRAZIOTTI

